

LES MESURES COVID 19 - CONFINEMENT ACTE II

[FAQ de la DGCL du 5 novembre 2020](#)

- ▶ maintien de l'ouverture des services publics en application de la [circulaire du 29 octobre 2020](#) relative à la continuité du service public, Télécharger l'[affichette A3 « Le confinement de A à Z »](#) réalisée par Maire info
- ▶ respect de l'obligation du port du masque et des gestes barrière : (l'employeur fournit des masques de protection à minima « grand public » à ses agents - [Protocole national pour assurer la santé et la sécurité face à l'épidémie de covid-19](#)),
- ▶ demande gouvernementale de généralisation du télétravail jusqu'à 5 jours semaine pour l'ensemble des activités qui le permettent,
- ▶ identification et prise en compte des agents vulnérables ([note DCGL du 12/11/20](#)),
- ▶ placement des agents cas contact à risque en télétravail ou en ASA si l'agent est asymptomatique et/ou sur un poste non télétravaillable,
- ▶ régime dérogatoire des autorisations pour garde d'enfant en cas d'impossibilité d'accueil de l'enfant
- ▶ arrêt maladie pour tous les agents testés positif à la COVID 19 (application de la journée de carence).

LE « PENSE BÊTE » DU 4^{ème} TRIMESTRE DE L'ANNEE 2020

- ▶ versement de la GIPA 2020 ([Arrêté du 23 octobre 2020](#)),
- ▶ établissement des lignes directrices de gestion (Réf. : CW40369 sur le site AMF) Télécharger le [guide d'accompagnement à l'élaboration des lignes directrices de gestion](#) élaboré par la FNCDG,
- ▶ finalisation de la mise en place de la DSN au 1^{er} janvier 2021 pour les communautés de communes, les communes comptant plus de 100 agents, établissements communaux comptant plus de 350 agents,
- ▶ évaluation de l'impact financier du versement obligatoire de l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique versée à partir du 1^{er} janvier 2021 : pour tous les contrats conclus (sauf contrat saisonnier) d'une durée égale ou inférieure à un an dont la rémunération brute globale est inférieure à un plafond fixé à 2 Smic les agents bénéficieront d'une indemnité représentant 10 % de la rémunération brute global ([Décret n° 2020-1296 du 23 octobre 2020](#))
- ▶ report des plans d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au 30 juin 2021 (initialement prévu au 1^{er} janvier 2021)

La FPT en novembre 2020

LES AUTRES TEXTES PARUS AU SECOND SEMESTRE 2020

- ▶ reconnaissance en maladies professionnelles des pathologies liées à une infection au SARS-CoV2 ([Décret n° 2020-1131 du 14 septembre 2020](#))
- ▶ 7 nouveaux cadres d'emplois de catégorie A dans la filière médico-sociale ' [Décret n° 2020-1174](#) et [Décret n° 2020-1175](#) du 25 septembre 2020
- ▶ création d'une prime « Grand âge » pour certains personnels de la fonction publique territoriale ([Décret n° 2020-1189 du 29 septembre 2020](#))
- ▶ modalités de mise en œuvre de l'allocation journalière du proche aidant et l'allocation journalière de présence parentale ([Décret n° 2020-1208 du 1^{er} octobre 2020](#))
- ▶ modification de diverses dispositions statutaires relatives à la formation initiale d'application et la formation obligatoire de certains cadres d'emplois de la police municipale ([Décret n° 2020-1243](#) et [Décret n° 2020-1244](#) du 9 octobre 2020
- ▶ modalités de partage du SFT en cas de divorce, de séparation ou de cessation de vie commune ([Décret n° 2020-1366 du 10 novembre 2020](#))

LES ANNONCES A RETENIR

- ▶ [mesures exceptionnelles du CNFPT](#) : par souci de solidarité envers les collectivités, le conseil d'administration du CNFPT a pris la décision de ne pas percevoir les cotisations des collectivités territoriales pour les mois de novembre et de décembre 2020.
- ▶ [report du concours d'attaché territorial](#) : la FNCDG a convenu d'une décision de report du concours d'attaché territorial prévu initialement au 19 novembre, à une date ultérieure. Cette reprogrammation se réalisera dans les meilleurs délais.

LES TEXTES A PARAÎTRE

- ▶ versement aux collectivités territoriales et leurs groupements d'une aide exceptionnelle de **3000 euros pour l'embauche d'un apprenti entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021** – décret à paraître très prochainement.